

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six le deux mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2026

PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire

M. BARNY Jean-François, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, Mme MICHELET Karine, Mme NOEL Clarisse, M. HOSTEING Etienne, Mme BELIN Nastasia, M. RUMEAU Vincent, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, M. ARMAND Régis, Mme SIRE Nathalie, M. MICHAUX Francis

Absents excusés : Mmes SEGUINOT Clémence, GUERBE Nathalie, M. DESCARSIN Patrick

Procuration : Mme GUERBE Nathalie a donné procuration à M. BARNY Jean-François, M. DESCARSIN Patrick a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa.

Secrétaire de séance : M. GILLARDEAU Romain

► **Le compte-rendu de la réunion du 16/02/2026 transmis par voie électronique est validé à l'unanimité.**

1 FINANCES

1.1 Reprise anticipée des résultats 2025

Il est proposé pour le budget principal 2026 :

- de reporter en section de fonctionnement l'excédent constaté de 888 345.03€,
- de reprendre en section d'investissement l'excédent de 52 763.73€
- de couvrir le déficit d'investissement appelé « affectation » pour 547 339.50€ (600 103.23€ - 52 763.73€).

Il est proposé pour les budgets annexes :

► **Les Grandes Versennes :**

Déficit constaté au 31/12/2025 : 001 solde d'exécution reporté (section investissement dépenses) : 3 561.61€

► **Nouveau quartier**

002 excédent reporté recettes de fonctionnement : 988 156.64€

001 solde d'exécution reporté (déficit) section d'investissement dépenses : 1 482 684.31€

► **Le Conseil Municipal à l'unanimité vote la reprise anticipée des résultats du budget de la commune et des budgets annexes ci-dessus présentée.**

1.2 Vote des taux

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38% (correspondant au 22.49% du taux communal majoré des 22.89% du taux départemental)
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.22%
- Taux taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 11.24%

► **Le conseil municipal vote les taux d'imposition 2026 comme ci-dessus proposé.**

1.3 Présentation et vote des Budgets primitifs 2026

1.3.1 Budgets annexes :

► Le conseil vote le budget primitif du lotissement des Grandes Versennes comme suit :

- section de fonctionnement (dépenses – recettes) : 10 000€
- section de fonctionnement (dépenses-recettes) : 13 56.61€ avec un solde reporté de 3 516.61€ (Déficit D-I).

► Le conseil vote le budget primitif du lotissement Nouveau Quartier comme suit :

- section de fonctionnement dépenses : 762 412.50€ et recettes : 995 156.64€ avec un solde reporté de 988 156.64€ (excédent R-F)
- section d'investissement (dépenses-recettes) : 1 489 684.31€ avec un solde reporté de 1 482 684.31€ (déficit D-I).

1.3.2 Budget principal

► Le Conseil Municipal invité à voter le budget principal 2026 comme ci-dessus exposé, valide à l'unanimité le budget de la commune comme suit :

Section de fonctionnement (excédentaire)

Dépenses : 3 072 096.03€

Recettes : 3 222 096.03€

Section d'investissement

Dépenses : 2 361 072.00€

Recettes : 2 361 072.00€

1.3.3 Etat de la dette (annexe 4)

La commune dispose d'un état de la dette comprenant 13 emprunts avec un capital restant au 31/12/2025 d'un montant de 1 109 581.15€. Le montant d'échéance sur l'année 2026 est de 215 703.78€ (rembt capital et intérêts).

1.4 DSC (dotation de solidarité communautaire) 2026

Considérant le montant de la DSC 2026 adopté par Grand Cognac le 04/02/2026 d'un montant de 52 057€.

Considérant le plan de financement de l'opération aménagement de centre bourg 5^e phase de la rue Ravaz validé par délibération de l'assemblée délibérante le 25/11/2025.

► L'assemblée délibérante invitée à délibérer, décide d'affecter la DSC 2026 sur l'opération n° 2511 « aménagement de centre bourg 5^e phase rue Ravaz » pour un montant de 52 057€.

1.5 Programme voirie 2026 assistance à maîtrise d'ouvrage Grand Cognac

► Le conseil municipal après délibération :

- valide le programme investissement du marché de travaux voirie 2026 à hauteur de 50 438.00€
- valide l'indemnité forfaitaire de 1 500€ due à Grand Cognac dans le cadre de leur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de Grand Cognac, confiant le suivi administratif, technique et financier des travaux, y compris la conclusion des marchés publics engagés pour l'opération voirie 2026, ses éventuels avenants et tous les documents se rapportant à cette opération.

1.6 Tarifs concessions cimetière et règlement

TYPE CONCESSION	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS NOUVEAUX TARIFS
Pleine terre simple (3.75m ²)	15 ans : 63.75€ 30 ans : 131.25€ 50 ans : 225.00€	30 ans : 200€ 50 ans : 250€
Pleine terre double (6.25m ²)	15 ans : 106.25 30 ans : 218.75 50 ans : 375.00	30 ans : 400€ 50 ans : 500€
Pleine terre Hors sol simple	15 ans : 76.50 30 ans : 157.50 50 ans : 270.00	30 ans : 250€ 50 ans : 300€
Pleine terre Hors sol double	15 ans : 127.50 30 ans : 262.50 50 ans : 450.00	30 ans : 500€ 50 ans : 600€
Case columbarium	30 ans : 32.50€ (tarif 1 case)	30 ans : 50€ 50 ans : 75€
cavurne	30 ans : 400€ 50 ans : 600€	30 ans : 400€ 50 ans : 600€
Jardin du souvenir	Plaque : 40€ pas de tarif dispersion cendres	Plaque ; 50€ Dispersion : 50€
Caveau d'attente	/	15€ / jour au-delà du 20 ^{ème} jour

► Ces tarifs soumis à validation de l'assemblée délibérante sont adoptés à l'unanimité avec effet immédiat.

► Le Conseil municipal valide le nouveau règlement de cimetière qui vient abroger l'ancien règlement.

1.7 Tarifs cantine – garderie

- 1 repas à 3€ contre actuellement 2.80€
- 1 présence en garderie 1.20€ contre actuellement 1€

► Cette proposition de tarification est validé par l'ensemble du conseil municipal et sera effective au 01/09/2026.

2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.2 PLUI Avis sur procédure de modification de droit commun N°1

► Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification de droit commune n°1 du PLUI de Grand Cognac.

3 QUESTIONS DIVERSES

✓M. le Maire informe que la commune a reçu les panneaux du label « ville prudente » lors d'une cérémonie officielle le 26/02/2026, reconnaissance du travail accompli sur le territoire dans le cadre de la sécurité. Il remercie à cet effet l'investissement du policier municipal.

Il ajoute que la piste sécurité routière est réalisée et qu'elle accueillera le 06/03/2026 les premiers écoliers. Il précise que cet équipement est ouvert à tous.

✓M. PERRIN Vincent liste les prochaines manifestations :

07/03/2026 : Carnaval de 14H à 18H et loto des majorettes 19H

08/03/2026 : Théâtre organisé par le comité de Jumelage aux salles municipales

19/03/2026 : cérémonie commémorative monument aux morts

04/04/2026 : Chasse aux œufs organisée par la Dame aux Camélias

12/04/2026 : salon des auteurs et artistes

03/05/2026 : Théâtre organisé par les amis du Temps libre aux salles municipales

20/06/2026 : Trail de la Grande Champagne

04/07/2026 : Bal des pompiers et festival des Majorettes

Dispositif MICRO-Folie musée numérique présent tout le mois d'avril 2026 dans la salle du conseil municipal, ouvert à tous.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 19H30